

Avis d'Appel Public À La Concurrence

◆ **Procédure de mise en concurrence préalable à la mise à disposition d'une parcelle du domaine public communal en vue d'une exploitation économique.**

◆ **Pouvoir adjudicateur:**

Nom : Commune de LES MATHES – LA PALMYRE

Représentant : Madame Marie BASCLE, en sa qualité de Maire

Adresse postale : 10 rue de la Sablière - 17570 LES MATHES – LA PALMYRE

Téléphone : 05 46 22 48 72

Messagerie électronique : info@lesmatheslapalmyre.fr

Site internet de la ville : www.mairie-lesmatheslapalmyre.com

◆ **Objet de la mise en concurrence : Mise à disposition d'une parcelle du domaine public communal pour l'implantation d'une école de natation saisonnière au Square de l'Océan à La Palmyre.**

◆ **Caractéristiques principales (emprise,...) :**

- Surface mise à disposition : 100 m²
- Le candidat devra installer son propre bassin sur l'emprise concédée et sera tenu de remettre les lieux en leur état initial à l'issue de la saison.
- Activité autorisée : école de natation
- Loyer annuel : 2 500 € payable en deux échéances de 1250 € les 31 juillet et 31 août, la fourniture et la consommation d'eau étant comprises dans le montant de la redevance. Le loyer sera indexé chaque année sur l'indice des prix nomenclature services récréatifs et culturels.
- Période d'ouverture minimale du 1^{er} juillet au 31 août.
- Mise en place d'un compteur forain à la charge de l'exploitant si nécessité d'alimentation électrique.
- Obligation d'exploiter personnellement l'activité.

◆ **Durée de la convention :**

Contraintes :

- *Ne pas limiter la libre concurrence au-delà de ce qui est nécessaire pour assurer l'amortissement des investissements projetés et une rémunération suffisante des capitaux investis*
- *S'assurer de la constance des qualités du titulaire de l'autorisation (qualités techniques et financières ou autres).*

Durée de la convention : **du 15 juin 2025 au 30 septembre 2030**

◆ **Critères d'attribution :**

Critères	Pondération
1- Valeur technique de l'offre	40 %
2- Intérêt esthétique	40 %
3- Expérience et références du candidat	20 %

◆ Contenu des candidatures et offres :

Chaque candidat devra présenter les documents suivants :

- Présentation détaillée du projet
- Références antérieures et diplômes détenus
- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat, pour justifier :

a) *Condamnation définitive* :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts et aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-9, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

b) Liquidation judiciaire : ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

c) Redressement judiciaire : ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

d) Situation fiscale et sociale : avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

Après examen des candidatures et des offres, l'autorité territoriale pourra entamer des négociations avec un ou plusieurs candidats.

◆ Date et heure limites de réception des candidatures et des offres (par courrier postal ou électronique aux adresses indiquées ci-dessous) :

Le 14 avril 2025 à 12h00

◆ Renseignements :

COMMUNE DE LES MATHES – LA PALMYRE
Mairie
10 rue de la Sablière
17570 LES MATHES – LA PALMYRE

Auprès de : Christelle CORNELEAU
Messagerie électronique : c.corneleau@lesmatheslapalmyre.fr

◆ Date de publication de cet avis : Le 24 mars 2025

La publicité de cet avis d'appel public à la concurrence sera effectuée par voie d'affichage en mairie et publication sur le site internet de la commune :

www.mairie-lesmatheslapalmyre.com